

**FC Progrès Niederkorn ASBL**

RCS LUXEMBOURG F 2'926

**EXERCICE CLOS AU  
31 DÉCEMBRE 2025**

---

**Comptes annuels audités au 31 décembre 2025 et  
Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025**

**& Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé**

## **SOMMAIRE**

1. RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES
2. **COMPTES ANNUELS**
  - a. Bilan abrégé
  - b. Compte de profits et pertes abrégé
  - c. Notes aux Comptes annuels

-----

Aux Membres de

**FC Progrès Niederkorn ASBL**  
RCS F 2'926

Route de Bascharage  
L-4513 Niederkorn

---

## **OPINION MODIFIÉE**

Nous avons été nommés pour effectuer l'audit des Comptes annuels de **FC Progrès Niederkorn ASBL** (ci-après « l'Association »), comprenant :

- le bilan au **31 DÉCEMBRE 2025**
- le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et
- les notes aux Comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, sous réserve de l'incidence des points décrits dans le paragraphe « Fondement de l'opinion modifiée », les Comptes annuels ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de l'Association au **31 DÉCEMBRE 2025** ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, par analogie aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des Comptes annuels en vigueur au Luxembourg et conformément aux politiques comptables décidées par le Conseil d'Administration dans le cadre des exigences UEFA.

---

## **FONDEMENT DE L'OPINION MODIFIÉE**

L'Association porte à l'actif de son bilan des immobilisations corporelles et des stocks pour des montants respectifs de 109'674,32 EUR et de 39'111,58 EUR. Nous n'avons pas été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour justifier ce montant. En effet, nous n'avons pas assisté au contrôle de ces immobilisations ni à l'inventaire physique à la clôture de l'exercice, et nous n'avons pas pu mettre en œuvre de procédures d'audit alternatives satisfaisantes permettant d'attester de l'existence et de l'évaluation de ces stocks à cette date. En conséquence, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la correcte évaluation de ces postes du bilan.

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des Comptes annuels » du présent rapport.

Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Comptes annuels et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit modifiée.

---

## **PARAGRAPHE D'OBSERVATION ET RÉFÉRENTIEL COMPTABLE**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la note 2.1 de l'annexe aux comptes annuels, qui décrit le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2024. La direction a appliqué ce changement conformément aux dispositions du référentiel comptable applicable, selon une approche prospective, mais n'en a pas présenté les effets de manière appropriée dans les comptes annuels. Ce changement de méthode a une incidence sur la comparabilité des informations financières avec celles de l'exercice précédent.

Sans modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que les comptes annuels ont été établis conformément à un référentiel spécifique décidé par le Conseil d'Administration de l'Association dans le cadre des exigences UEFA et en accord avec le manuel d'instruction de la FLF et de l'UEFA, tel que décrit dans la note 2.1 des comptes annuels

---

## **RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES RESPONSABLES DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE POUR LES COMPTES ANNUELS**

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des Comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des Comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de Comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des Comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

---

## **RESPONSABILITÉS DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ POUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

→ Nous identifions et évaluons les risques que les Comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé sur les informations fournies dans les Comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

---

#### **RESTRICTION D'UTILISATION**

Ce rapport est établi uniquement à l'attention du Conseil d'Administration de l'Association dans le cadre des obligations UEFA envers la Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF). En conséquence, il pourrait ne pas convenir à d'autres utilisateurs ou à d'autres fins.

Koerich, le 14 avril 2026

**KRESTON OSIRIS AUDIT LUXEMBOURG S.A R.L.**  
Cabinet de Révision

Représenté par



Olivier Janssen



## BF BILAN - 13/04/2026

Sélection Type de Solde: Ecritures non validées &amp; validées : Date de l'exercice: 0/2025-15/2025 : Devise: EUR

## ACTIF

	0/2025-15/2025	0/2024-15/2024
<b>Capital souscrit non versé</b>	0,00	0,00
<b>Frais d'établissement</b>	0,00	0,00
<b>Actif immobilisé</b>	165.806,44	6.875,00
<b>Immobilisations incorporelles</b>	51.979,22	0,00
<b>Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3</b>	51.979,22	0,00
212001-Valorisation joueurs FC PN	95.351,85	0,00
2120019-CV Valorisation joueurs FC PN	-43.372,63	0,00
<b>Immobilisations corporelles</b>	109.674,32	0,00
<b>Installations techniques et machines</b>	109.674,32	0,00
2221-Installations techniques et matériels	162.191,46	0,00
22219-CV Installations techniques et matériels	-52.517,14	0,00
<b>Immobilisations financières</b>	4.152,90	6.875,00
<b>Autres prêts</b>	4.152,90	6.875,00
2362-Dépôts et cautionnements versés	4.152,90	6.875,00
<b>Actif circulant</b>	645.567,17	707.362,39
<b>Stocks</b>	39.111,58	3.773,98
<b>Matières premières et consommables</b>	39.111,58	3.773,98
303-Stocks de matières et fournitures consommables	39.111,58	3.773,98
<b>Créances</b>	598.870,47	688.036,28
<b>Créances résultant de ventes et prestations de services</b>	374.891,72	268.149,91
<b>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</b>	374.891,72	268.149,91
4011-Clients	374.891,72	268.149,91
<b>dont la durée résiduelle est supérieure à un an</b>	0,00	0,00
<b>Autres créances</b>	223.978,75	419.886,37
<b>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</b>	223.978,75	419.886,37
42188-Autres créances diverses	223.978,75	269.886,37
421889-Autres créances	0,00	150.000,00
<b>Avoirs en banques, avoires en compte de chèques postaux, chèques et encaisse</b>	7.585,12	15.552,13
51311001-BGL - LU02 0030 2586 2254 0000	794,44	2.473,21
51311002-BGL - LU45 0031 2586 2281 0000	5,26	5,23
51312001-BCE - LU37 0019 6600 0666 2000	331,06	1.254,65
51314001-BIL - LU90 0023 1583 3330 0000	0,00	669,69
51316001-RAI - LU91 0090 0000 6390 4098	197,88	56,51
51316002-RAI - LU15 0099 7800 6390 4007	-4,61	0,39
516-Caisse	6.261,09	11.092,45

# BF BILAN - 13/04/2026

FCPN - Plan comptable normalisé PCN2020

Reg. commerce:

Matricule TVA:

Sélection Type de Solde: Ecritures non validées & validées : Date de l'exercice: 0/2025-15/2025 : Devise: EUR

## Comptes de régularisation

481-Charges à reporter (sur un ou plusieurs exercices)

19.861,17

31.727,02

19.861,17

31.727,02

TOTAL ACTIF

831.234,78

745.964,41

## BF BILAN - 13/04/2026

Sélection Type de Solde: Ecritures non validées &amp; validées ; Date de l'exercice: 0/2025-15/2025 ; Devise: EUR

## PASSIF

	0/2025-15/2025	0/2024-15/2024
<b>Capitaux propres</b>	<b>2.262,80</b>	<b>-30.496,84</b>
<b>Résultats reportés</b>	<b>10.626,07</b>	<b>-339.337,26</b>
1412-Résultats reportés (affectés)	10.626,07	-339.337,26
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-8.363,27</b>	<b>308.840,42</b>
142-Résultat de l'exercice	-8.363,27	308.840,42
<b>Provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dettes</b>	<b>607.937,85</b>	<b>598.487,36</b>
<b>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dettes sur achats et prestations de services</b>	<b>429.326,09</b>	<b>273.257,43</b>
<b>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</b>	<b>429.326,09</b>	<b>273.257,43</b>
44111-Fournisseurs	419.726,09	256.607,43
44112-Fournisseurs - Factures non parvenues	9.600,00	16.650,00
<b>Autres dettes</b>	<b>178.611,76</b>	<b>325.229,93</b>
<b>Dettes fiscales</b>	<b>3.232,94</b>	<b>983,55</b>
46124-Retenu d'impôt sur traitements et salaires (RTS)	3.232,94	983,55
<b>Dettes au titre de la sécurité sociale</b>	<b>49.308,61</b>	<b>45.353,51</b>
4621-Centre Commun de Sécurité Sociale (CCSS)	49.308,61	45.353,51
<b>Autres dettes</b>	<b>126.070,21</b>	<b>278.892,87</b>
<b>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</b>	<b>101.714,54</b>	<b>204.537,20</b>
191119-Prêt subordonnée	0,00	150.000,00
4714-Dettes envers le personnel	32.088,50	5.737,20
4718-Autres dettes diverses	69.626,04	48.800,00
<b>dont la durée résiduelle est supérieure à un an</b>	<b>24.355,67</b>	<b>74.355,67</b>
472802-Dette Fabio Marochi	24.355,67	74.355,67
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>221.034,13</b>	<b>177.973,89</b>
482-Produits à reporter (sur un ou plusieurs exercices)	221.034,13	177.973,89
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>831.234,78</b>	<b>745.964,41</b>

## PF PROFITS ET PERTES - 13/04/2026

Sélection Type de Solde: Ecritures non validées &amp; validées ; Date de l'exercice: 0/2025-15/2025 ; Devise: EUR

	0/2025-15/2025	0/2024-15/2024
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>1.162.561,99</b>	<b>966.065,60</b>
7488-Produits d'exploitation divers	5.627,61	0,00
74881-Equipements	0,00	395,00
748812-Events - Europe	0,00	55.992,34
748813-EVENTS - Concert	6.112,45	0,00
74883-FC PN - Events	26.533,94	93.964,47
74885-FC PN - Sponsoring - partenariat - parrainage	875.775,83	732.732,45
74886-FC PN - Cotisations	37.768,08	46.011,17
74887-FC PN - VIP + Abonnés + membres	3.700,00	4.196,00
74888-FC PN - Transfert	69.363,00	32.774,17
748889-Don installations techniques et matériels	137.305,83	0,00
74889-FC PN - Fan shop	375,25	0,00
<b>Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication</b>	<b>35.337,60</b>	<b>0,00</b>
7121-Variation des stocks de produits finis	35.337,60	0,00
<b>Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>502.400,01</b>	<b>1.109.254,41</b>
7454-Subventions destinées à promouvoir l'emploi	206.319,09	206.578,80
7458-Autres subventions d'exploitation	-31.940,74	31.940,74
745801-FC PN - Subvention FLF	259.227,30	864.034,87
745802-FC PN - Subvention ETAT	68.794,36	6.700,00
<b>Matières premières et consommables et autres charges externes</b>	<b>-561.781,95</b>	<b>-751.486,06</b>
<b>Matières premières et consommables</b>	<b>0,00</b>	<b>-1.243,18</b>
6063-Achats d'immeubles destinés à la revente	0,00	-1.243,18
<b>Autres charges externes</b>	<b>-561.781,95</b>	<b>-750.242,88</b>
61112-Constructions / Bâtiments	-36.984,22	-57.033,43
61123-Matériel roulant	-34.920,83	-6.430,49
6113-Charges locatives et de copropriété	0,00	-244,46
61153-Matériel roulant	0,00	-12.785,88
6121-Sous-traitance générale (non incorporée aux ouvrages et produits)	-1.873,06	-346,32
61223-Matériel roulant	-27.432,73	-26.083,10
6132-Services informatiques	-8.749,59	-11.452,57
61333-Frais de comptes et commissions bancaires (y compris droits de garde sur titres)	-2.005,65	-1.878,10
61334-Frais sur moyens de paiements électroniques	-14,04	-930,29
61338-Autres services bancaires et assimilés (hors intérêts et frais assimilés)	-54,99	0,00
61341-Honoraires juridiques, de contentieux et assimilés	-9.715,13	-5.276,77
61342-Honoraires comptables, fiscaux, d'audit et assimilés	-48.865,77	-31.031,35
61411-Constructions / Bâtiments	-220,54	-431,71
61412-Matériel roulant	-5.167,88	-8.971,27

## PF PROFITS ET PERTES - 13/04/2026

Sélection Type de Solde: Ecritures non validées &amp; validées : Date de l'exercice: 0/2025-15/2025 : Devise: EUR

61418-Autres	0.00	-965.32
6146-Assurance responsabilité civile	-321.55	-2.201.58
61514-Cadeaux à la clientèle	-882.45	-135.00
61518-Autres achats de services publicitaires	-18.555.77	-1.524.60
61524-Réceptions et frais de représentation	-25.175.74	-77.388.13
61531-Frais postaux	-93.35	-50.05
61532-Frais de télécommunication	-550.00	-550.00
6181-Documentation	0.00	87.00
61842-Combustibles liquides (mazout, carburants, etc.)	-61.671.60	-66.507.81
61851-Fournitures administratives et de bureau	0.00	-405.14
61852-Petit équipement	-4.416.07	-56.762.22
61853-Vêtements professionnels	-69.325.58	-25.200.59
61858-Autres	-4.191.23	-12.291.63
6186-Frais de surveillance et de gardiennage	0.00	113.31
6187-Cotisations aux associations professionnelles	-8.390.63	4.900.00
6188-Autres charges externes diverses	-205.00	-10.151.45
61881-FC PN - Frais médicaux	-4.196.43	-17.340.65
618810-Frais europe	0.00	-172.036.74
61882-FC PN - Transfert	-7.850.00	-26.942.83
61883-FC PN - Frais agents	-24.700.25	-26.310.00
61884-FC PN - Buvette	-5.625.32	-38.554.13
61886-FC PN - Entraînement individuel joueur	-1.140.00	0.00
61887-FC PN - Frais arbitres	-18.201.81	-25.100.20
61889-Frais events	-130.284.74	-31.629.38
<b>Frais de personnel</b>	<b>-1.066.337,19</b>	<b>-1.202.648,97</b>
<b>Salaires et traitements</b>	<b>-1.004.125,89</b>	<b>-1.137.672,91</b>
62111-Salaires de base	-486.974.28	-525.708.42
6219-Remboursements sur salaires	20.533.71	22.421.76
62281-FC PN - Indemnités + primes joueurs fanions	-315.836.21	-392.583.91
62282-FC PN - Indemnités + primes staff fanions	-84.584.24	-67.942.41
62283-FC PN - Indemnités + primes joueurs Futsal	-32.662.80	-46.669.98
62284-FC PN - Indemnités Coachs autres fanions	-59.770.83	-65.249.82
62285-FC PN - Indemnités Staff médical	-13.722.56	-21.620.76
62286-FC PN - Indemnités + primes joueuses	-31.108.68	-40.319.37
<b>Charges sociales</b>	<b>-62.211,30</b>	<b>-64.976,06</b>
<b>autres charges sociales</b>	<b>-62.211,30</b>	<b>-64.976,06</b>
6232-Autres charges sociales (y inclus maladie, accident, etc.)	-62.211.30	-64.976.06
<b>Corrections de valeur</b>	<b>-26.909,52</b>	<b>191.815,41</b>
<b>sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>-26.909,52</b>	<b>0,00</b>
63301-DCV sur valorisation joueurs FC PN	-26.909.52	0.00
<b>sur éléments de l'actif circulant</b>	<b>0,00</b>	<b>191.815,41</b>
6351-DCV sur créances résultant de ventes et prestations de services	0.00	191.815.41

## PF PROFITS ET PERTES - 13/04/2026

Sélection Type de Solde: Ecritures non validées &amp; validées : Date de l'exercice: 0/2025-15/2025 : Devise: EUR

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>-8.249,51</b>	<b>-4.125,00</b>
6466-Taxes sur les véhicules	-470,00	-385,00
6481-Amendes, sanctions et pénalités	-7.779,51	-3.740,00
<b>Produits provenant de participations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres intérêts et autres produits financiers</b>	<b>57,38</b>	<b>0,12</b>
autres intérêts et produits financiers	57,38	0,12
75521-Intérêts sur comptes bancaires	57,38	0,12
<b>Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant</b>	<b>-44.239,23</b>	<b>0,00</b>
65318-DCV sur autres valeurs mobilières	-44.239,23	0,00
<b>Intérêts et autres charges financières</b>	<b>-1.202,85</b>	<b>-35,09</b>
autres intérêts et charges financières	-1.202,85	-35,09
65521-Intérêts sur comptes bancaires	-1.202,85	-29,66
65522-Intérêts bancaires sur opérations de financement	0,00	-5,43
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat après impôts sur le résultat</b>	<b>-8.363,27</b>	<b>308.840,42</b>
<b>Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-8.363,27</b>	<b>308.840,42</b>

## FC PROGRES NIEDERKORN ASBL

### Mouvements de trésorerie pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2025

Résultat de l'exercice	- 8 363.27
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie	-
Correction de valeur sur actif circulant	-
Profit résultant de la vente d'immobilisation corporelles/joueurs	-
Impact net sans incidence sur la trésorerie :	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	
Variation de stocks	35 337.60
Variation des créances	- 89 165.81
Variation des comptes de régularisation Actif	- 11 865.85
Variation des dettes	9 450.49
Variations des comptes de régularisation Passif	43 060.24
Variation des provisions	-
<b>Sortie nette de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>- 13 183.33</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'immobilisations corporelles	
Sorties de trésorerie effectuée pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	- 109 674.32
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'inscriptions de joueurs	
Sortie de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'inscription de joueurs	- 51 979.22
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'autres actifs à long terme	
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'autres actifs à long terme	
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'instrument financier	
Sorties de trésorerie effectuée pour l'acquisition de nouveaux instruments financiers	
Entrées de trésorerie liées au remboursement de prêts à des institutions non financières	
Sorties de trésorerie liées au remboursement de prêts à des institutions non financières	
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	
Entrées provenant de l'émission d'emprunts à court ou à long terme	
Sorties de trésorerie liées au remboursement des montants empruntées	
Entrées de trésorerie provenant d'une augmentation de capital	
<b>Entrées/sorties de trésorerie provenant des activités de financement</b>	
<b>Augmentation/diminution nette de trésorerie</b>	<b>- 174 836.87</b>

# **FC PROGRES NIEDERKORN ASBL**

## **Annexe aux comptes annuels pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2025**

### **1. Généralités**

LE FC PROGRES NIEDERKORN a été constitué le 1<sup>er</sup> février 1919 sous la forme d'une association sans but lucratif de droit Luxembourgeois pour une durée illimitée.

Le club est affilié à la Fédération Luxembourgeoise de Football. Le siège est établi à Niederkorn.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

L'activité principale du club est de faire découvrir et de promouvoir le sport en général et plus particulièrement le football

### **2. Principes, règles et méthode d'évaluation**

Les états financiers ci-joints ont été préparés sous la responsabilité du Conseil d'Administration dans le cadre de la procédure de l'octroi à la licence UEFA.

#### **2.1 Principes généraux**

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg et aux pratiques comptables généralement admises et notamment en accord avec le manuel d'instructions de la FLF et de l'UEFA.

La préparation des états financier implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Le conseil d'administration estime que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats du club.

Les estimations sont évaluées de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'évènement futurs jugés raisonnable dans ces circonstances.

#### **2.2 Principales règles d'évaluation**

Les principales règles d'évaluation adoptées par le club sont les suivantes :

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes annuels sont établis en euros (EUR) et le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'Euro sont enregistrées en Euro au cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les immobilisations exprimées dans une devise autre que l'Euro sont converties en Euro au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes, les pertes de change non réalisées. Les bénéfices de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Lorsqu'il existe un lien économique entre une créance et une dette, celle-ci est évaluée globalement selon la méthode décrite ci-dessus et seule la perte nette non réalisée est enregistrée dans le compte de profits et pertes.

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées au prix d'acquisition. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet de corrections de valeur calculées de manière linéaire afin de les amortir sur leur durée de vie estimée.

- **Créances**

Les créances sont renseignées à leur valeur nominale. Toutefois, les créances dont le recouvrement est partiellement ou entièrement compromis font l'objet d'une correction de valeur pour ajuster leur montant à leur valeur probable de réalisation. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leurs constitutions ont cessé d'exister.

- **Dettes**

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

### **3. Stock**

Les stocks ont été évalués sur base du dernier prix d'acquisition.

Les stocks font l'objet de correction de valeur lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au cout de revient d'acquisition.

#### 4. Créances

Le poste créances s'analyse comme suit.

Toutes les créances ont une durée résiduelle inférieure à un an.

	2025	2024
Créances clients	374 891,72	268 149.91
Autres créances	223 978,75	419 886.37
Total	598 870,47	688 036.28

Les autres créances sont principalement composées de subventions à recevoir.

Au 31 décembre 2025, le Club n'a pas de créances issues d'activité de transfert de joueur.

#### 5. Capitaux propres

Au cours de l'année 2025, il y a eu un changement de politique comptable au sein du club. Les immobilisations incorporelles (valorisation des joueurs) et corporelles (installations techniques et matériels) anciennement non comptabilisées ont été rajoutées. Par conséquent, ces ajustements ont eu un impact sur les capitaux propres. En effet, les résultats reportés ont varié.

	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	TOTAL
	(EUR)	(EUR)	(EUR)
Situation au début d'exercice	- 339 337.26	308 840.42	-30 496.84
Affectation du résultat	308 840.42	-308 840.42	0.00
Immobilisations incorporelles des exercices antérieurs	26 445.69	0.00	26 445.69
Immobilisations corporelles des exercices antérieurs	14 677.22	0.00	14 677.22
Résultat de l'exercice	0,00	- 8 363.27	- 8 363.27
<b>Situation à la fin de l'exercice</b>	<b>10 626.07</b>	<b>- 8 363.27</b>	<b>2 262.80</b>

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres sont composés des résultats reportés des exercices antérieurs et du résultat de l'exercice.

## 6. Dettes non subordonnées

Le poste dettes non subordonnées s'analyse comme suit.

Toutes les dettes non subordonnées ont une durée résiduelle inférieure à un an

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Dettes fournisseurs	419 726.09	256 607.43
Frs – Factures non parvenues	9 600.00	16 650.00
Dettes fiscales et sociales	52 541.55	46 337.06
Autres dettes	126 070.21	278 892.87
Total	607 937.85	598 487.36

Pour l'année 2025, le club a payé des honoraires à des agents ou au bénéfice d'un agent à hauteur de EUR 24 700.25.

## 7. Compte de régularisation - passif

Au 31 décembre 2025, les régularisations au passif sont principalement liées aux contrats de sponsors et aux cotisations de membres payées en 2025 pour la saison 2025/2026.

## 8. Engagements financiers hors bilan

Au 31 décembre 2025, le club a des engagements hors bilan d'un montant total de EUR 134 124.19 correspondants aux leasings de véhicules.

## 9. Evènement post-clôture

Aucun évènement n'est survenu après la clôture de l'exercice 2025.